

BULLETIN MUNICIPAL N° 169**Réunion du conseil municipal
du 9 avril 2024**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Patrick DESBARBIEUX qui donne pouvoir à Monsieur Bruno VALQUE, Monsieur Frédéric LARUE, excusé.

Secrétaire de séance : Geoffrey LEDOUX

Délibération pour contrat de travail pour un Parcours Emploi Compétence

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur LEDUC a pris sa retraite le 31 mars 2024 et qu'il y a lieu de le remplacer. Monsieur LEDUC avait un contrat de 16 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose de créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (P.E.C.) dans les conditions ci-après, à compter du 01 avril 2024.

Le P.E.C. est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupement. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de créer un poste d'agent technique à compter du 1^{er} avril 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- Précise que la durée de travail est fixée à 26 heures par semaine.

- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Délibération pour demande de subvention à la région pour la vidéosurveillance du stade

La Région Hauts de France a délibéré lors de sa réunion du 15 décembre 2023 (N° 2023.02037) pour un dispositif de soutien aux communes de moins de 20.000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants Hauts de France en 2024. La date d'éligibilité des dépenses prises en compte par la Région a été fixée au 1^{er} juillet 2023. Les dépenses seront à déposer sur la plateforme d'aide en ligne de la Région sur la période du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024. La subvention régionale est fixée à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30.000€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

Dépenses :

- | | |
|---|----------------|
| • Pose caméra avec enregistreur | 3.550 € |
| • Borne Wifi à la salle | 409 € |
| • Ecran de contrôle et transmission image | 1.492 € |
| Total | 5.451 € |

Recettes :

- | | | |
|------------------------------|------------|-----|
| • Dispositif Hauts de France | 1.635,30 € | 30% |
| • Part communale | 3.815,70 € | 70% |

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20.000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération pour demande de subvention au titre du FARDA « Travaux du quotidien »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département accompagne les communes au titre du FARDA dans une aide dite « Travaux du quotidien » à hauteur de 20% du H.T. L'une des opérations éligibles, est l'entretien de bâtiments pour des travaux de performances énergétiques. Monsieur le Maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire du 14 décembre 2023, nous souhaitons isoler le grenier de la mairie afin d'utiliser cet espace en lieu de stockage et d'archivage.

Nous avons obtenu un devis mais le montant dépasse largement la somme que nous souhaitons mettre. Nous restons en contact avec l'artisan pour lui demander moins de prestations que celles du départ. Dans le même temps, nous regardons la possibilité d'effectuer les travaux en régie.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter à plus tard, cette délibération, arguant du fait que les travaux sont prévus pour l'automne seulement.

Le conseil municipal accepte de reporter cette décision pour un prochain conseil municipal

Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire a envoyé avec les convocations, le projet de BP 2024 qui tient compte du débat d'orientation budgétaire du 14 décembre 2023.

Monsieur le Maire précise ensuite les principaux contours du BP 2024 :

- Paiement des restes à réaliser 2023 (Achat propriété et démolition 68.000€ et aménagement paysager au city stade 37.000€)
- Remboursement des 70.000€ du prêt relais contracté en novembre 2023 dès le versement de la vente du terrain TDF
- En voirie, pose d'un nouvel enrobé rue de la Mairie à partir du Sacré-cœur jusqu'aux premières maisons
- Pose d'un enrobé sur les trottoirs rue de l'église, du rond-point de la mairie jusqu'à l'église. Vu les premiers devis plus élevés que celui notifié lors de la demande de subvention, nous consultons encore. Les travaux sont prévus pour cet été.
- Provision pour isolation du grenier de la mairie puis mise en place d'un stockage d'archivage
- Réparation de la toiture église (pris en charge 100% par l'assurance)

- Pose d'un gazon synthétique à l'aire de jeux côté jeux maternelle
- Provisions pour étude de réparation des pierres et clocher de l'église
- Achat d'une vitrine pour l'affichage extérieur, d'ordinateurs pour l'école, et de visionnage des caméras de surveillance en mairie.

Certains projets sont en cours mais ne sont pas suffisamment avancés pour apparaître dans le budget :

- Restauration du puits de West-Yeuse. La commune s'est inscrite aux « Coups de Cœur » du Parc Naturel et elle pourrait bénéficier d'aides financières. Un débat s'est engagé sur la prise en charge d'abattage d'un arbre. Refus du conseil d'engager de dépenses liées à un projet privé.
- Projet aménagement foncier et école. Une première subvention de 17.800€ vient de nous être accordée par le Département mais nous attendons la réponse de nos autres demandes de subvention Etat et Région pour avancer.
- Projet panneaux photovoltaïques : Nous allons prendre contact avec des bureaux d'étude et regarder attentivement le retour sur investissement d'un tel projet
- Pergola devant le préau pour protéger de la pluie. Des devis vont être demandés

Pour 2024, les budgets de fonctionnement s'équilibrent à 653.742,94 € En investissement, les budgets s'équilibrent à 252.300 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Budget Primitif 2024.

Questions diverses

- Organisation de la fête des voisins. Celle-ci est prévue le 31 mai. La municipalité aimerait connaître rapidement les référents, volontaires des différents secteurs de la commune, pour les aider dans la logistique (prêt de chapiteau, tables, chaises, matériel, etc...), notamment si nous devons demander du matériel complémentaire à la CCPO. Nous attendons l'appel de ces volontaires pour la fin avril
- Nous avons reçu en mairie le nouveau tracé du parcours Francigena, consultable en mairie. Le chemin quittera un temps la route du Val pour emprunter le chemin du vallon

○ La CCPO a engagé une démarche dans le recensement des chemins ruraux en partenariat avec la Région Hauts de France. Nous aurons à délibérer lors de la prochaine réunion de conseil, sur l'acceptation ou non de ce recensement. Certains chemins ne sont plus visibles sur le terrain car travaillés par des agriculteurs. Il y aura lieu de décider de ce que l'on maintient, que l'on réouvre et que l'on abandonne. Ce document est consultable en mairie.

○ Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée sur leur préférence sur l'avenir du terrain désormais mis à nu de la propriété Fournier dont nous venons de faire l'acquisition. Quel serait l'option sur laquelle travailler en priorité :

- Vente en 2 lots de terrains à bâtir
- Se lancer dans le projet de béguinage avec des constructions en RDC ou à l'étage,

Après débat autour de la table, le conseil municipal opte pour étudier des offres de béguinages. Madame POLLET suggère une liaison douce permettant de rejoindre le stade à partir de la rue de la mairie. A inclure dans nos prochaines discussions avec le promoteur retenu.

○ Monsieur le Maire demande qui participera au déplacement au Sénat le 19 juin prochain. Le nombre de personnes intéressées dépassant la capacité autorisée au Sénat, Monsieur le Maire devra résoudre ce problème.

○ Monsieur le Maire pose la question si des modifications sont à apporter sur le feuillet de recommandations sur le civisme. Il est demandé de préciser les heures de tonte le dimanche 10h – 12h

○ Fermeture Mairie les 10 et 11 mai et les 30 et 31 mai

Prochaines manifestations :

- Mardi 23 avril : Repas des aînés
- Dimanche 28 avril : Bourse aux plantes
- Dimanche 5 mai : Ducasse – Brocante
- Mercredi 8 mai : Commémoration Armistice
- Dimanche 12 mai : Parcours du Cœur
- Mardi 14 mai : Passage 4 jours de Dunkerque
- Vendredi 31 mai : Fête des voisins
- Samedi 8 juin : Rando des fraisières
- Dimanche 9 juin : Elections Européennes

LANDRETHUN-LEZ-ARDRES

CENTRE DU VILLAGE

DIMANCHE 5 MAI 2024



32^{ème}



BRADERIE – BROCANTE

Tarifs

Particuliers & professionnels :
5€ les 5 mètres

Renseignements au 07 85 14 55 06

Inscriptions en Mairie

Riverains

Samedi 6 Avril : 9h – 11h
Lundi 8 Avril : 17h – 19h

Extérieurs

Samedi 13 Avril : 9h – 11h
Lundi 15 Avril : 17h – 19h

FETE FORAINE

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE AVEC ORCHESTRE



16H

Défilé de vélos fleuris
&
Harmonie « L'Avenir »
De OYE-PLAGE

Manifestation organisée par le Comité des fêtes de Landrethun-Lez-Ardres Ne pas jeter sur la voie publique

I.P.N.S.



13^{ème} Rando des Fraisières

organisée par l'association Nature et Traditions

8 juin 2024

Landrethun-lez-Ardres

Départ libre
du Stade Arnaud

Départ libre de 16h à 18h
Buvette et marché rural sur place

Ravitaillement
sur le parcours

Soupe, tartine campagnarde, dessert, boisson à l'arrivée

2 parcours
possibles

un premier de 10km et un second de 15km

Limité à 1000 participants

Réservation et règlement :
La Chapelle des Carmes d'Ardres
03-21-35-28-51
Nature et Traditions
07-85-14-55-06

Tarifs :
Adulte **7€**
Enfant (-12 ans) **4€**

[f](#) Randonnée des fraisières à Landrethun-Lez-Ardres












Ne pas jeter sur la voie publique